

Renseignements

ERAGE
Délégation Lorraine-Nancy
 Faculté de Droit
 13 Place Carnot
 CO n° 70026
 54035 NANCY Cedex
 Tél : 07 87 00 20 82
 Fax : 03 83 37 19 95
 Mail : lorraine-nancy@erage.eu

Date

Le 02/02/2018

Horaires

De 9:30 à 17:00

Lieu de la formation

Faculté de Droit
 13 Place Carnot
 54000 NANCY

Intervenant(s)

Maître Sylvain CAYRE

Avocat au Barreau de LYON,
 Titulaire du Diplôme de Juriste Conseil en Entreprises, il accompagne les entreprises dans les domaines du droit des contrats, droit de la distribution et de la consommation

Durée

6:00 heures

Spécialisation

Droit commercial, des affaires et de la concurrence

Niveau

3 - Expertise
 4 - Actualisation

Objectifs de la formation :

Rappeler pour maîtriser les obligations qui s'imposent au professionnel dans le cadre de ses relations avec ses clients consommateurs (commercialisations des produits, conclusion des contrats, etc...) afin :

- d'exploiter une activité dans le respect des différentes réglementations s'imposant au professionnel ;
- de permettre une mise en œuvre optimale des moyens de commercialisation dont dispose le professionnel afin de développer son activité en toute sécurité juridique.
- identifier et gérer les risques

Prérequis : Maîtriser les bases de la spécialisation

Méthode pédagogique : cas pratiques alliés à des connaissances techniques

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par l'intervenant

Programme : « Les problématiques liées à la vente de produits ou de prestations de service aux consommateurs : de la publicité à la garantie »

- I. **OBLIGATION D'INFORMATION ET DEVOIR DE RENSEIGNEMENT DU PROFESSIONNEL : CLE DE VOUTE DE LA RELATION PROFESSIONNEL / CLIENT CONSOMMATEUR**
 - périmètre de cette obligation :
 - charge de la preuve de cette obligation
 - sanctions
- II. **LES MODALITES DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS OU PRESTATIONS**
 - contrats conclus à distance et hors établissement
 - publicité et promotion des ventes :
 - sur les lieux de vente
 - hors lieux de vente (catalogue...)
 - les pratiques tarifaires
 - les promotions
 - les soldes
 - la publicité sur les réductions de prix (prix de référence)
- III. **LES PRATIQUES COMMERCIALES INTERDITES :**
 - pratiques commerciales déloyales
 - pratiques commerciales trompeuses,
 - refus et subordination de vente
 - vente sans commande préalable
 - ventes avec primes
 - loteries publicitaires
- IV. **LES GARANTIES DUES PAR LE PROFESSIONNEL A SES CLIENTS CONSOMMATEURS**
 - définition
 - différents types de garantie
 - mise en œuvre
 - effets : retour ou reprise des produits...

A retourner à :

ERAGE - Délégation Lorraine-Nancy
Faculté de Droit
13 Place Carnot
CO n° 70026
54035 NANCY Cedex

Tél : 07 87 00 20 82
Fax : 03 83 37 19 95
Mail : lorraine-nancy@erage.eu

Date

Le 02/02/2018

Horaires

De 9:30 à 17:00

Durée

6:00 heures

Lieu de la formation

Faculté de Droit
13 Place Carnot
54000 NANCY

Niveau

3 - Expertise
4 - Actualisation

Spécialisation

Droit commercial, des affaires et de la concurrence

Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

Formation limitée à :

28 personnes

Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

Modalités de règlement

Paiement par chèque (à l'ordre de l'ERAGE)

Renseignements sur le participant

Civilité :

Nom :

Prénom :

Barreau :

Cabinet ou structure:

Adresse :

Tél. : Fax :

E-mail :

Case Palais :

N° SIRET :

Année prestation serment.....

Profession :

Avocat Salarié

Avocat Libéral

Jeune Barreau

Magistrat

Juriste

Autre, précisez.....

ERAGE organisme de formation N° 42670280867

Cette formation est susceptible d'être prise en charge par le FIF PL ou Actaliens, voir conditions www.fifpl.fr et www.actaliens.fr

Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte gu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été élargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées.

Fait le à

Nom, prénom du signataire :

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

Signature et cachet

Coût de la formation :

Avocat et autre public :	210 €
Avocat 2 premières années d'exercice :	150 €